



REGLEMENT PARTICULIER

Challenge A. Kleitz - 6^{ème} édition
29-30-31 mars 2024

Votre participation au tournoi implique l'adhésion au RGC et au présent règlement.

Article 1 – Règlements

Le tournoi est autorisé sous le N° **en cours**

Article 2 – Règlements

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.

Article 3 – Juge-arbitre

Le juge-arbitre principal de la compétition est **M. Thomas Bellicam**. Les décisions du Juge-arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

Article 4 – Joueurs autorisés

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et être en possession de sa licence 2023/2024 le jour du tournoi. L'invitation du tournoi est ouverte au niveau national aux joueurs seniors (vétérans à minimes) dans les séries allant de N3 à NC le jour du tirage au sort ainsi qu'aux joueurs en catégories jeunes : poussins de NC à D8 de moins de 32 pts, benjamins de NC à D7 de moins de 64 pts et minimes promotion de NC à D7 de moins de 64 pts et minimes élite de D7 à R4 de moins de 512 pts. Le comité d'organisation se réserve le droit, avec l'accord des joueurs de les surclasser en série Elites. Conformément au RGC 3.14, un formulaire d'autorisation parentale sera demandé aux joueurs mineurs (joint à l'invitation et aux convocations). Le juge-arbitre est en droit d'exclure le joueur mineur en cas de non-remise de ce formulaire.

Article 5 – Inscriptions

Toute inscription doit se faire par le joueur ou son club sur le site badnet .org.

La **date limite d'inscription** est fixée au **mercredi 20 mars 2024**.

Les droits d'engagement (à régler lors de l'inscription via Badnet) sont de 16 euros pour un tableau, 21 euros pour deux tableaux et 25 euros pour 3 tableaux. Les droits d'inscription des tableaux en simple poussins, benjamins, et minimes sont de 16 EUR avec volants fournis.

Pour un déroulement agréable de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions (par ordre de réception des paiements, puis des inscriptions). Nombre maximum de joueurs :

- en simple : 120 (vendredi)
- en doubles + simples pouss / benj : 180 (samedi)
- en mixtes + simples minimes : 100 (dimanche)

Le comité se réserve le droit de demander une pénalité de 2€ par personne en cas de règlement sur place.

Les simples des **poussins / benjamins** se joueront le **samedi**, et le **dimanche** se dérouleront les simples **minimes** promotion et minimes élites.

Article 6 – Volants

Les volants en plume seront utilisés dans toutes les catégories, à **charge égale entre les joueurs**.

En cas de litige le volant officiel est le **Forza 6000**. Les volants seront fournis gratuitement lors des finales et pour les jeunes

Article 7 – Tableaux

Les joueurs pourront s'inscrire dans 1, 2 ou 3 tableaux.

Le **tirage au sort** est prévu le **23 mars 2024**.

Prise en compte du **CPPH** le **14 mars 2024**

Pour les seniors, les tableaux seront réalisés en fonction du CPPH. L'organisateur favorisera les tableaux en poules regroupant un nombre de joueurs permettant à chacun de faire un nombre de matchs agréable, tout en évitant, dans la mesure du possible, de réunir plus de 3 classements au sein d'un même tableau.

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un joueur ou d'une paire, dans un ou plusieurs tableaux, afin de favoriser un tournoi agréable pour tous (CPPH trop important entre les joueurs d'une même paire, absence de concurrent de même niveau, ...). Merci de nous contacter pour une inscription avec un facteur supérieur ou égal à 8 avec les points CPPH de votre partenaire. Les tableaux jeunes seront faits par catégorie d'âge en simple et par niveau (pour les minimes). Les joueurs de cadets et junior devront s'inscrire seniors. Les joueurs minibad pourront s'inscrire en catégorie poussin.

Les tableaux pouvant faire l'objet de modifications après l'impression des programmes, la version affichée en salle fera foi

Article 8 – Horaires

Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle une demi-heure avant son premier match et doit pointer à la table de marque dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque. Un retard de 5 minutes après l'appel peut entraîner la disqualification du joueur concerné.

Le temps de prise de contact avec le terrain sera de 3 minutes. Ce temps est décompté à partir du moment où le match concerné a été appelé par la table de marque.

Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Le temps de récupération entre 2 matchs ne pourra être inférieur à 20 minutes sans l'accord du joueur.

Article 9 – Arbitrage

En dehors des phases finales, tous les matchs seront auto-arbitrés (sauf décision contraire du Juge Arbitre) ; pour les phases finales, l'arbitrage sera assuré par des officiels. Tout joueur pourra faire appel à l'un des juges-arbitres à tout moment pour demander un arbitre. Le juge-arbitre accédera à cette demande seulement s'il le juge nécessaire.

Article 10 – Les LETs

Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au-dessus du terrain est compté deux fois let au service, et faute en cours de l'échange.

Article 11 – Forfaits (art. 17 du RGC)

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 Strasbourg), par tout moyen prouvant la date de réception.

Article 12 – Accès aux terrains

Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match, appelés pour un match, leurs entraîneurs ou coaches durant les interruptions entre les sets, les organisateurs et les officiels du corps arbitral.

Etant donné la configuration de la salle, le coaching permanent n'est pas autorisé durant ce tournoi.

Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par les Juges-arbitres et eux seuls.

Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

Article 13 – Sécurité et hygiène

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition. Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires ou dans les véhicules.

Le comité d'organisation compte sur la régularité et la bonne humeur de tous pour que ce tournoi se déroule dans une bonne ambiance et dans des salles propres. Il vous est demandé en particulier de NE PAS FUMER dans les salles, de ne pas y apporter de récipients en verre, de ne pas manger dans la salle, des tables à l'extérieur seront mises à disposition et surtout d'utiliser les poubelles à tri sélectif mises à votre disposition.

Droit à l'image :

Chaque participant au tournoi autorise la diffusion de son image, prise en photo ou vidéo au cours du tournoi, sur des supports de communication.

Cependant, toute personne apparaissant sur une photo ou vidéo bénéficie du droit de retrait de l'image. Il suffit à celle-ci d'envoyer un message à jul.robbe@gmail.com en indiquant les références de la photo ou de la vidéo concernée. Dès réception du message, la(les) photo(s) et/ou vidéo(s) seront enlevés de tout support de communication